

Le 1er février 2023
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

JEUDI 09 février 2023 à 20 h 30

A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



Le Maire,
Jean GORIOUX

ORDRE DU JOUR :

- 01 Vente d'une parcelle du lotissement communal « Le Georgipolitan » - AB 594 – 116 Rue de la Closerie
- 02 Acte notarié – Mise à l'alignement – Cession de terrain : parcelle AO 575
- 03 Location du logement et de la boulangerie au 64 et 72 Rue des Distilleries
- 04 Dépenses d'investissement – budget principal – ouverture par anticipation

DECISIONS DU MAIRE : Décisions du Maire en vertu de sa délégation

INFORMATION : -